

7ème réunion annuelle du Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA)

Déclaration finale

Résumé de la réunion

La 7ème réunion annuelle du Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA) s'est tenue à Paris les 17 et 18 mai 2011. Organisée par le Ministère français des Affaires étrangères et européennes, la réunion a rassemblé de hauts-représentants des pays membres de l'ICA¹, de la Commission de l'Union africaine (CUA), de l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD, des Communautés économiques régionales, des gouvernements nationaux, des financiers et promoteurs issus du secteur privé ainsi que des représentants du Groupe de Coordination arabe et d'Afrique du Sud.

L'ICA cherche à accélérer le développement des infrastructures en Afrique en plaidant pour l'accroissement des investissements de la part des bailleurs tant publics que privés, couvrant les secteurs clés des infrastructures identifiés par la Commission de l'Union Africaine et le Plan d'Action du G8 (énergie, transport, eau et TIC), avec un accent particulier mis sur les infrastructures régionales.

La 7ème réunion annuelle de l'ICA avait pour thème : ***“Mobiliser les investissements du secteur privé pour les infrastructures en Afrique”***. Préconiser une collaboration et un partage d'information élargis entre tous les partenaires, notamment avec le secteur privé, tel était le message porté lors de la session d'ouverture par M. George Serre, Directeur général adjoint de la Direction générale de la mondialisation, du

¹ Les Gouvernements du G8, la Banque africaine de développement, la Banque mondiale, la Commission européenne, la Banque européenne d'investissement et la Banque de développement de l'Afrique australe.

développement et des partenariats du Ministère des Affaires étrangères et européennes, S.E. le Dr. Elham Mahmoud Ahmed Ibrahim, Commissaire de l'Union africaine en charge des infrastructures et de l'énergie, et M. Bobby Pittman, Vice-président Infrastructure, secteur privé et intégration régionale à la Banque africaine de développement.

Intervenants africains et membres de l'ICA ont ensuite fait rapport à l'assemblée plénière des conclusions de leurs sessions du 16 mai et de la matinée du 17 mai, avant que soient lancées les sessions principales, consacrées aux thèmes suivants traités en tables rondes:

- Répondre au défi du développement des infrastructures en Afrique
- Conditions juridiques et politiques de l'investissement privé: environnement et gouvernance des entreprises, sécurité juridique, existence de mécanismes sectoriels de régulation crédibles
- Conditions financières pour les investissements privés: existence d'instruments de couverture, rentabilité, politique tarifaire
- Rôle des partenaires publics: capacité de négociations, marchés publics, exécution et suivi des contrats, participation à la maintenance

M. George Serre, Directeur général adjoint de la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du Ministère des Affaires étrangères et européennes, et M. Alex Rugamba, Directeur NEPAD, Commerce et Intégration régionale de la Banque africaine de développement, ont tiré les conclusions et résultats de la Réunion annuelle de l'ICA, qui sont mis en évidence dans les points suivants.

Principaux résultats

1. Les participants ont réaffirmé l'importance du rôle du Consortium pour les infrastructures en Afrique, qui permet d'améliorer la vie et les conditions économiques des populations africaines en encourageant, soutenant et promouvant un investissement accru dans les infrastructures en Afrique. Les engagements financiers externes totaux pour des projets africains d'infrastructures ont augmenté de 40% en 2010 pour atteindre 55 milliards de dollars, avec une progression de 40% des

investissements des seuls membres de l'ICA, qui atteignent 28 milliards de dollars. Les investissements effectués par le secteur privé ont retrouvé les niveaux enregistrés avant la crise. La Chine s'est révélée être le plus important bailleur de fonds bilatéral des infrastructures africaines. Les Fonds et les Banques régionales de développement arabes ont doublé leurs engagements. Le financement des infrastructures régionales s'est légèrement accru. Les membres de l'ICA ont notamment accru leurs engagements dans les secteurs de l'énergie (avec une augmentation de près de 60%), et de l'eau (avec une augmentation de près de 100%).

2. Il s'est dégagé, au sein des membres du Consortium pour les infrastructures en Afrique, un consensus en faveur d'une ouverture de l'organisation aux pays du G20. Le principe d'un fonctionnement allégé, qui sous-tend l'adhésion à l'ICA, devrait être préservé. Il a été convenu que le Secrétariat de l'ICA engagerait des activités de mobilisation auprès des membres du G20 ("mobilisation renforcée", "révision du mandat"), avec le soutien de la présidence française actuelle des G8/G20, afin de définir plus en détail les possibilités d'élargissement, y compris sur le plan des objectifs et des résultats à attendre dans le cadre d'un ICA élargi à de nouveaux membres.

Une approche cohérente en matière de collaboration et de partage des informations sera envisagée. L'ICA sera invité à se joindre aux groupes de discussion et aux processus du G20 pour formuler des propositions spécifiques d'interaction avec le Secrétariat de l'ICA. A cet égard, la prochaine réunion significative se tiendra en juin 2011 (Forum du G20 sur le Développement au Cap / Afrique du Sud). Le Groupe de haut niveau des banques multilatérales de développement dans le financement des infrastructures, dont le premier rapport du Groupe est prévu en juin 2011, est par ailleurs le processus qui est le plus intéressant pour une participation active de l'ICA. Il a en outre été convenu que le Secrétariat de l'ICA proposerait à la discussion une courte note, en amont de la réunion des membres de l'ICA qui se tiendra en novembre 2011.

3. Les participants africains et les membres de l'ICA ont réaffirmé leur engagement à travailler ensemble afin de soutenir le développement des infrastructures en fonction des priorités africaines. Les membres du Consortium ont salué l'Initiative présidentielle des champions des infrastructures (PICI) lancée par le

Président d'Afrique du Sud, M. Zuma, et de l'Architecture institutionnelle pour le développement des infrastructures en Afrique (IAIDA) promue par l'Union africaine, en tant qu'initiatives menées par les Etats membres et les organisations régionales en soutien au Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA). Les participants africains ont réaffirmé leur soutien à la plate-forme de l'ICA dans son ensemble comme à ses activités sous-jacentes. En outre, la proposition d'une collaboration de l'ICA avec le G20 a été accueillie favorablement. Autre message clé adressé à l'ICA: les participants africains ont demandé que l'ICA envisage de lancer au moins deux projets ou programmes régionaux phares.

4. Les Membres de l'ICA ont pris acte de la demande, formulée par les participants africains, en faveur d'un soutien renforcé à l'IPPF-NEPAD (Fonds de préparation des projets d'infrastructure auprès de la BAD), afin de contribuer à répondre aux défis en matière de capacités dans le cadre des projets régionaux, notamment pour aider à surmonter les obstacles afin d'attirer les investissements privés.

5. Les membres de l'ICA ont par ailleurs pris acte d'une demande de financement présentée par la Banque africaine de développement pour le « *Programme de connaissance des infrastructures en Afrique – AIKP* », successeur du « *Diagnostic pays sur les infrastructures en Afrique – AICD* », afin de contribuer à combler la partie non financée (40% des coûts) de la Phase 2 du Programme. Le financement requis au titre de la Phase 2 est particulièrement nécessaire au développement des capacités des Instituts nationaux de statistique africains.

6. En suivant la contribution thématique des sessions, les **participants ont encouragé l'ICA à intensifier ses travaux pour renforcer la coordination entre financiers, planificateurs et promoteurs, afin d'aider les porteurs de projets et les investisseurs potentiels à se mettre en relation.** Il a été convenu que l'ICA étudierait les possibilités de lancer des actions pertinentes dans le droit fil des conseils reçus lors des sessions, par ex. :

- 1) élargir son cadre de travail afin d'offrir une plateforme pour rapprocher promoteurs et financeurs de projets, et continuer à promouvoir les programmes régionaux (comme le préconisent les membres de l'ICA) et leur connaissance,

- notamment en direction du secteur privé (approche “centre d’échanges” pour l’ICA)
- 2) poursuivre le travail de l’ICA en matière de soutien à une coordination renforcée dans la préparation des projets – par exemple, une actualisation du Guide de l’ICA à la préparation des projets – y compris l’analyse des carences des produits du secteur privé dans le cadre des équipements en amont existants – et la poursuite de la promotion du concept de Tunnel de fonds.
 - 3) utiliser de façon accrue les plates-formes sectorielles de l’ICA (qui concernent actuellement pour l’énergie, les transports et l’eau), ainsi que les produits conçus par l’ICA pour la coordination et du partage de l’information avec le secteur privé,
 - 4) établir des liens entre renforcement des investissements transfrontaliers (comme convenu dans le Programme d’activité de l’ICA), et
 - a. le soutien aux commanditaires et intervenants (renforcement des capacités dans la préparation des projets), afin d’améliorer la qualité des projets
 - b. l’inclusion des participants locaux du secteur privé et des ressources nationales (par ex. fonds de pension),
 - 5) promouvoir des modèles de projets appropriés (étude de cas du secteur privé, bonnes pratiques) afin de créer des effets d’entraînement, et soutenir la commercialisation des instruments existants d’atténuation des risques, afin d’améliorer la perception des risques par les participants du secteur privé à l’égard et au sein des projets d’infrastructures en Afrique.

Il sera fait état des progrès dans ce domaine lors de la réunion des membres en novembre 2011.

Résultats du groupe de discussion

“Encourager le secteur privé à investir dans les infrastructures en Afrique”

Lors des discussions au sein du groupe, les participants ont pris note que le marché africain était susceptible d'offrir des rendements élevés pour des investisseurs recherchant des opportunités, tout en diversifiant leur portefeuille. Des pays et régions du continent prennent des mesures audacieuses pour accroître les investissements dans les infrastructures. Il a été reconnu que les risques pour les investisseurs sont élevés, mais que les bénéfices sont également importants si les conditions d'investissement sont correctes. Les participants au groupe de travail ont suggéré de **mettre l'accent** sur les actions suivantes regroupées sous trois thèmes:

“Conditions juridiques & politiques pour les investissements privés : climat des affaires et gouvernance, sécurité juridique, existence de mécanismes de régulation sectorielle crédibles”.

Les participants de l'OCDE, de la Banque islamique de développement, de l'Institut français d'experts juridiques internationaux et de l'APIX S.a. Sénégal ont précisé leurs vues comme suit:

- *Créer un consensus et susciter un leadership politiques, afin de faciliter les investissements.* L'initiative présidentielle des champions des infrastructures (PICI) a été considérée comme moyen de dégager ce consensus et d'établir ce leadership, afin d'identifier des projets régionaux, qui pourraient être étendus à d'autres programmes régionaux prioritaires.
- *Définir des priorités en matière d'investissements.* Cet objectif s'est avéré difficile à atteindre par le passé, mais des efforts devraient être déployés pour assurer le succès du PIDA, et les membres de l'ICA devraient soutenir la mise en œuvre de ce programme.
- *obtenir un effet d'entraînement pour la mise en œuvre de projets régionaux.* Des efforts ciblés devraient être consacrés à trois ou quatre opérations

d'investissements emblématiques, susceptibles d'avoir un effet d'entraînement, et d'apporter des enseignements pour la mise en œuvre de ce type de projets.

- améliorer les cadres institutionnels et juridiques
- fournir des procédures de règlement des différends efficaces. Il est nécessaire d'introduire une législation détaillée et codifiée en matière de droit des contrats
- [faire preuve de pragmatisme dans la promotion et la sélection des modèles de partenariat public-privé](#)
- [rédiger les réglementations appropriées](#)
- *Promouvoir responsabilité et transparence dans les flux d'opérations.* Les "Règles du jeu" doivent être claires pour attirer des investisseurs de qualité.
- *Définir une approche régionale de la réglementation et de sa mise en œuvre, en partant des systèmes nationaux, en fournissant des indicateurs d'investissement et d'étalonnage des performances face aux normes exigées pour faciliter l'investissement (en tirant des enseignements des travaux de la Banque islamique de développement dans la région Afrique du nord Moyen-Orient).*

"Financer les conditions de l'investissement privé: existence d'instruments de couverture, de mesures tarifaires et en matière de rentabilité", avec des participants de l'AMGI (Agence multilatérale de garantie des investissements du groupe Banque Mondiale), de Proparco, de l'AKFED (Fonds Aga Khan pour le développement économique), et de Macquarie Funds qui ont formulé ce qui suit:

- *Renforcer les mécanismes destinés à arbitrer des accords commerciaux équitables, qui traiteront des questions de risques-avantages pour le secteur privé dans les discussions avec le secteur public sur la politique tarifaire.*
- *Renforcer la coordination effective entre investisseurs de qualité sur les opérations complexes – également pour créer des effets d'entraînement – ce qui permettra des bouclages financiers plus rapides.*
- *Renforcer la qualité et la coopération autour de la préparation de projets pour le secteur privé, en vue notamment d'une meilleure gestion des contrats à long terme entre tous les partenaires*
- *Renforcer les mécanismes destinés à élargir l'accès aux prêts à long terme en monnaie locale pour les opérations d'infrastructure, grâce à un soutien accru aux*

systèmes bancaires locaux (en renforçant le rôle des banques régionales de développement), et en s'appuyant sur les mécanismes existants pour gérer les risques de change.

- *Déployer des mécanismes permettant de tirer parti des pays disposant de larges réserves nationales pour financer les infrastructures en Afrique.*
- *Tirer parti d'une mise au point innovante des projets pour répondre aux besoins des investisseurs et aux risques structurels, notamment commerciaux, politiques et en matière de change – en mettant davantage l'accent sur les instruments d'atténuation des risques, les combinaisons etc.*
- *Elaborer des concepts de régulation régionale pour les infrastructures régionales, y compris par le renforcement des capacités des organisations et régulateurs régionaux.*

“Le rôle des partenaires du secteur public: capacité de négociation, passation des marchés, mise en œuvre et suivi des contrats, participation à la maintenance”.

Les représentants de l'AES Africa Power Company, du Bureau national de l'eau et de l'électricité du Maroc, de Boloré Africa, d'EDF et de la Banque africaine de Développement ont exposé ci-dessous les besoins dont les partenaires du secteur public doivent être conscients:

- *Mettre en œuvre des règles de passation des marchés appropriées afin d'encourager la participation du secteur privé et d'attirer des propositions innovantes.*
- *Encourager des liens plus étroits entre « conception », « réalisation » et « exploitation/maintenance » dans les contrats d'investissements dans les infrastructures, et mettre l'accent sur un partage adéquat des risques entre les différents partenaires, une bonne définition des rôles, et l'identification de personnes de contact.*
- *Continuer à développer de nouvelles structures pour inclure le secteur privé dans des environnements moins favorables, et pour « les secteurs et pays » perçus comme étant « à haut risque »*
- *Mettre l'accent sur le renforcement des capacités pour créer des institutions efficaces. On est en présence d'une architecture institutionnelle complexe, et de*

faibles capacités du secteur public pour identifier, concevoir et superviser des investissements globaux dans des infrastructures régionales. Certains arrangements institutionnels doivent être simplifiés, et il est nécessaire de concentrer davantage les efforts sur le renforcement des capacités et des compétences de base des organes régionaux, en vue de promouvoir et de réglementer les projets avec les investisseurs.

- Promouvoir un partage des connaissances et des expériences dans les Partenariats public-privé sur tout le continent (coopération Sud-Sud).